FAIRE CONSTRUIRE SA MAISON
Pays : FR
Périodicité : Mensuel

Date : Juillet - aout 2021
Page de l'article : p.17
Journaliste : M. A.

Covid-19 : quel impact sur le crédit ?

La pandémie de Coronavirus a d'ores et déjà des conséquences sur les conditions d'obtention d'un prêt immobilier. Notamment lors de l'examen de la demande du futur emprunteur. La réponse de principe va dépendre de la durée de l'arrêt maladie. Un arrêt prolongé entraîne une baisse de revenus visible sur les fiches de paie. Pour monter le dossier de crédit, la banque ne va prendre en compte que le salaire versé par l'employeur (environ 30 % du salaire de base) et non les indemnités versées par la sécurité sociale. Dans ces conditions, décrocher son prêt est mission impossible. Seule solution : différer sa demande pour effacer ces pertes de revenus.

Arrêt maladie > Les cas de Covid long semblent inéligibles à l'emprunt car ils nécessitent des arrêts maladie de plus de six mois. En cas d'hospitalisation supérieure à 21 jours, l'emprunteur devra se soumettre à un questionnaire de santé détaillé. La majorité des hospitalisations sont justifiées par des troubles respiratoires. Dans ce cas, le manque de recul sur ces séquelles et les risques qu'elles incluent entraînera un ajournement de la demande de prêt. En cas d'hospitalisation de moins de 21 jours, la demande nécessitera une étude plus précise que pour un dossier classique mais l'assureur pourra sans doute trouver une solution.

Assurance de prêt > La Covid-19 n'est pas encore référencée par la convention Aeras, qui a pour but de faciliter l'emprunt de personnes présentant un risque de santé aggravé. « A ce jour nous n'avons pas connaissance de refus liés à la Covid », note Estelle Laurent, responsable de la communication du courtier Credixia. Et d'ajouter : « *À partir du moment ou un refus de niveau 2 (l'assureur effectue une analyse plus poussée en lien avec à un service médical spécialisé), on peut présenter le dossier au pôle de réassurance où il sera examiné par des médecins conseils. Ils apporteront alors une réponse positive ou négative.* » **M. A.**

Tous droits réservés à l'éditeur